



## Fritz Pölking Prize 2018

La traduction française du règlement du concours est fournie à titre d'information pour faciliter la participation des photographes. En cas de doutes ou de litiges, seule la version allemande du règlement prévaut légalement.

### Competition Manager:

Marc Hesse  
Zum Jagenstein 1, 14478 Potsdam  
Germany  
contest@gdtfoto.de

### Imprint:

GDT office  
Karen Korte  
Körnerstraße 4, 24103 Kiel  
Germany  
karen.korte@gdtfoto.de  
www.gdtfoto.de

Image: © Karsten Mosebach  
Image: © Sergio Maryuan

### Supported by:

 Tecklenborg  
Verlag

 AC-FOTO.com

## Fritz Pölking et Fritz Pölking Junior Prize 2018

### Informations et règlement du concours

Fritz Pölking, membre fondateur et membre d'honneur de la GDT, a eu une influence unique sur la photographie de nature allemande. Son travail a été salué à de nombreuses reprises au niveau international et plusieurs de ses images sont désormais inscrites dans notre mémoire collective. Par ses nombreux livres, ses conférences et ses ateliers, Fritz Pölking a touché des multitudes dans le monde entier. Son oeuvre demeure aujourd'hui une source d'inspiration et de motivation pour nombre de photographes.

En reconnaissance de son oeuvre photographique, l'éditeur « Tecklenborg » en collaboration avec la GDT, a lancé en 2008 le « Prix Fritz Pölking » et le « Prix Fritz Pölking Junior ». Ce prix est remis dans le cadre du concours « GDT European Wildlife Photographer of the Year » de la GDT. Il récompense chaque année une oeuvre exceptionnelle dans le domaine de la photographie de nature. Il peut s'agir soit d'un projet photographique particulier portant sur la faune et/ou la flore sauvages, soit d'un portfolio comportant plusieurs photographies séparées. Le nombre de photographies présentées doit être de 8 au minimum et 12 au maximum.

Le jury porte une attention particulière à la prouesse photographique autant qu'à la conception globale, à l'idée et à la réalisation créative de celle-ci.

N'oubliez pas que moins est parfois mieux que plus et que 8 photographies bien choisies et cohérentes peuvent être une meilleure option que 12 photos qui ne s'harmonisent pas.

Les photographies gagnantes seront exposées lors du Festival International de la Photographie de Nature de Lünen puis dans un certain nombre de musées, galeries ou entreprises. Un catalogue accompagnera cette exposition et les images gagnantes seront également présentées dans des publications de l'éditeur Tecklenborg.

## Participez ...

... au concours « Fritz Pölking and Fritz Pölking Junior Prize 2018 » !

Pour la 11ème fois, la GDT (Gesellschaft Deutscher Tierfotografen e.V.) invite les photographes amateurs et professionnels du monde entier à participer à cet événement.

## Les prix

Prix Fritz Pölking  
**2 000 euros** offerts par la maison d'édition Tecklenborg

Prix Fritz Pölking Junior  
**1 500 euros** offerts par la maison d'édition Tecklenborg

Un bon d'achat d'une valeur de **500 euros** offert par AC-Foto\*

\*Ne peut donner lieu à un échange contre espèces.

Les gagnants seront invités à la cérémonie de remise des prix (les frais d'entrée au festival, du buffet et du logement seront couverts).

## Direction de la compétition

Le responsable de la compétition 2018 est Marc Hesse.  
Pour toute demande d'information, écrire à [contest@gdtfoto.de](mailto:contest@gdtfoto.de)

Merci de comprendre qu'il nous est vraiment impossible de répondre aux questions par téléphone.

## Envoyez vos images (à partir du 15 janvier 2018)

**Par courrier à :** « Fritz Pölking Prize 2018 », Marc Hesse, Zum Jagenstein 1, 14478 Potsdam, Germany

**En ligne sur :** [www.gdtfoto.de](http://www.gdtfoto.de)

**Date limite de réception des envois : le 1er mars 2018 à minuit, heure de Paris.**

Les dossiers nous parvenant après cette date ne seront pas pris en considération.

## Information importante :

Pour concourir par courrier, veuillez joindre au formulaire de participation dûment rempli un billet de **10 euros** pour les frais de participation.

Pour concourir via Internet, vous devez disposer d'une **adresse e-mail** valide et d'un **compte PayPal**.

Le comité d'organisation vous contactera à partir de l'adresse suivante **contest@gdtfoto.de**. Merci d'ajouter cette adresse à votre carnet d'adresses afin d'éviter que nos messages ne soient bloqués par votre système de sécurité ou votre logiciel anti-spam.

## Dates et délais

- Date de clôture : **1 mars 2018** – 24.00 minuit – CET (réception).
- Pour les inscriptions en ligne, l'appel des fichiers RAW ou JPG/DNG natifs et haute-résolution aura lieu après le **3 avril 2018**.
- Date limite de réception en ligne des fichiers RAW ou JPG/DNG natifs et haute-résolution: le **28 avril 2018** à minuit.
- Les gagnants seront prévenus à compter du **15 mai 2018**.
- Date limite de réception en ligne des fichiers haute-résolution et de la description des images : le **1 juin 2018** à minuit.

## Fichiers demandés

Fichiers de pré-visualisation - **1920 pixels** sur le plus grand côté (ce fichier peut être accentué.)

Fichiers haute-résolution - le volume d'informations doit être suffisant pour une impression grand format (90 x 140cm) et doit avoir un espace colorimétrique RGB (**Adobe RGB ou sRGB**). Ne pas interpoler et n'utiliser l'accentuation qu'avec modération.

**Le traitement de l'image doit être en accord avec nos directives** - voir article 7 du règlement du concours.

## REGLEMENT DU CONCOURS

### 1. Invitation

Le concours « Prix Fritz Pölking et Prix Fritz Pölking Junior 2018 » est organisé par la Société Allemande des Photographes de Nature (GDT– Gesellschaft Deutscher Tierfotografen e.V.) en coopération avec la maison d'édition Tecklenborg.

### 2. Les prix

Prix Fritz Pölking  
**2 000 euros** offerts par la maison d'édition Tecklenborg,

Prix Fritz Pölking Junior  
**1 500 euros** offerts par la maison d'édition Tecklenborg

Un bon d'achats d'une valeur de **500 euros** offert par AC-Foto\*

\*Ne peut donner lieu à échange contre espèces.

Tous les gagnants recevront une **entrée gratuite** pour le Festival International de la Photographie de Nature 2018 de Lünen (incl. le buffet et le logement).

Les images gagnantes seront exposées au **Festival International de la Photographie de Nature, du 26 au 28 octobre 2018** à Lünen.

La cérémonie de remise des prix aura lieu lors du Festival International de la Photographie de Nature, le vendredi **26 octobre 2018** à Lünen, au Heinz-Hilpert-Theater.

### 3. Les participants

Le concours est ouvert aux photographes amateurs et professionnels du monde entier.

La participation au concours « **Fritz Pölking Junior** » est réservée aux photographes de moins de **23 ans** à la date de leur inscription. Un même photographe ne peut gagner ces prix plus de deux fois.

Les membres du bureau de la GDT ainsi que les membres du jury et les employés des entreprises Tecklenborg et AC-Foto ne peuvent participer.

### 4. Comment participer

Il est possible de participer à ce concours en ligne ou par courrier.

Pour participer en ligne, il est nécessaire de **s'enregistrer** sur le site [www.gdtfoto.de](http://www.gdtfoto.de) avec une **adresse mail valide**, et de disposer d'un **compte paypal**. Pour participer par courrier, un support de données numériques doit être envoyé, accompagné d'un formulaire de participation dûment rempli et du montant des frais de participation en espèces.

Le formulaire de participation est téléchargeable sur le site [www.gdtfoto.de](http://www.gdtfoto.de).

Lors de son inscription en ligne, le participant doit fournir une adresse mail valide permettant de la/le contacter. Il est de sa responsabilité de s'assurer que les messages envoyés par [contest@gdtfoto.de](mailto:contest@gdtfoto.de) lui parviendront bien en ajoutant cette adresse à son carnet d'adresse et en vérifiant que son filtre anti-spam et ses réglages de sécurité ne bloquent pas les messages attendus.

### 5. Frais de participation

Les frais de participation sont de **10 euros** par participant, quel que soit le nombre de photographies présentées. Pour les photographies envoyées par courrier, les frais de participation doivent être joints à l'envoi en espèces. Les chèques ne sont pas acceptés.

Pour les participations en ligne, le paiement est effectué au moyen du système de transfert de fonds Paypal.

### 6. Participation

Chaque participant peut envoyer entre **8 et 12 images**.

Les photographies d'animaux domestiques ou de compagnie et de plantes sauvages cultivées ne sont pas autorisées, de même que les images obtenues en violation des réglementations en vigueur en matière de préservation de la nature ou de protection des animaux et/ou de manière irresponsable.

Les images inscrites au concours « GDT European Wildlife Photographer of the Year 2018 » peuvent participer également au présent concours.

## 7. Exigences techniques et directives numériques

Sont autorisées les images issues d'appareils photo numériques (images numériques) ainsi que les numérisations de haute qualité de diapositives ou de négatifs. Les images analogiques (diapositives, tirages papier) ne sont pas acceptées.

Après la procédure de pré-sélection, le jury vérifiera l'authenticité des images numériques en se référant au fichier d'origine. Pour les images analogiques numérisées, la vérification se fera par comparaison à l'original analogique, négatif ou diapositive.

Les fichiers RAW de tous formats (ex : \*.NEF, \*.CRW, \*.CR2 ou \*.PEF) ainsi que les .JPG natifs sont acceptés comme fichier d'origine. Seuls les fichiers .JPG natifs bruts de capteur sont acceptés en tant que fichiers d'origine. Aucun fichier ayant subi un traitement après la prise de vue (compression, réenregistrement avec un logiciel de traitement de l'image) ne pourra être considéré comme un fichier d'origine. Les fichiers .DNG ne sont autorisés que si .DNG est le format natif de l'appareil.

Nous sommes profondément attachés à l'authenticité de la photographie de nature, mais nous n'ignorons pas les possibilités techniques offertes par le traitement numérique de l'image, pour autant que celui-ci reste dans les limites de nos directives. Pour nous, la priorité est de récompenser la prouesse photographique.

### **Dans le cadre du traitement de l'image numérique, sont AUTORISEES les interventions suivantes :**

- Ajustement modéré de contraste, valeurs de tonalité, niveaux, balance des blancs, couleur et saturation ;
- Utilisation modérée des outils tons foncés/tons clairs, correction localisée de l'exposition et filtre gris gradué numérique ;
- Suppression des poussières de capteurs et « nettoyage » marginal s'il ne modifie pas la signification de l'image ;
- Re-cadrage - la plus grande dimension doit être de 3000 pixels au minimum, sans aucune interpolation (2500 pixels pour une image carrée);
- Utilisation modérée (sélective) de l'accentuation et de la réduction de bruit ;
- Images HDR, panoramas par raccord d'images, images obtenues par focus stacking ainsi que ainsi que les images prises en mode multi-exposition par le boîtier (pour ces différentes techniques, les images doivent avoir été prises au même endroit et approximativement au même moment. La multi-exposition signifie que l'image ne peut pas avoir été composée par la compilation d'images multiples ne provenant pas de l'utilisation du mode multi-exposition.
- => pour multi expositions: sont autorisés les réglages SANS GAIN et AVEC GAIN
- Suppression des aberrations, du vignettage ou des distorsions dues à l'optique ;
- Rendus noir-et-blanc ou infra-rouge (y compris filtre et ajustements de la tonalité).

### **Dans le cadre du traitement de l'image numérique, NE SONT PAS AUTORISEES les interventions suivantes :**

- Ajouter ou supprimer tout élément (ex : animal, plante, être humain, trace de civilisation ou objets) ou effectuer un collage numérique.
- => pour multi expositions: Ne sont pas autorisés les réglages LUMINEUX et SOMBRE

## 8. Les noms de fichiers

Le nom du fichier doit être constitué du numéro de la photographie et de son titre. Les noms de fichier ne doivent contenir aucun caractère spécial (Ex : « # » ou « <> ») ou signe de ponctuation (ex : « ! », « ? », « . »).

Les trémas et autres signes diacritiques doivent être évités et correctement remplacés ( ex : ae, oe, ue ).

Les espaces seront remplacés par des tirets bas ( \_ ) Les extensions doivent être précédées d'un point et ne doivent pas dépasser quatre lettres.

Exemple: K1\_Eagle\_and\_gull.jpg

Si une technique particulière a été utilisée, le nom du fichier doit être complété en conséquence : S pour scan, ME pour multi-exposition, HDR pour « High Dynamic Range », P pour panorama, FS pour « Focus stacking ».

Exemple : K5\_Mountains\_in\_Italy\_P\_HDR.jpg (Panorama et HDR)

Les images d'animaux dont la liberté a été limitée avant, pendant ou après la prise de vue doivent être marquées d'un C en capitale (= Captif).

Exemple : K2\_Cheetah\_C.jpg

Tous les fichiers envoyés pour une même image doivent avoir des intitulés identiques.

Afin de préserver l'anonymat, le nom du photographe ne doit figurer ni dans le nom du fichier ni sur la photographie elle-même (ex : filigrane numérique). Les données IPTC (dans Photoshop -> Fichier -> Informations) doivent inclure toutes les mentions permettant de contacter le photographe.

## 9. Transfert de données pour participation en ligne

Pour l'inscription en ligne, dans un premier temps, un fichier .JPG de prévisualisation pour chaque photo doit être déposé sur le site de la GDT. Il doit être de la meilleure qualité possible. Ce fichier peut éventuellement être accentué. Sa plus grande dimension doit être précisément de **1920 pixels**, ni plus, ni moins. Toute image déposée sur le site peut être remplacée par une autre image jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, le **1er mars 2018**. Il en va de même pour les titre et description qui l'accompagnent.

Pour toutes les photographies atteignant le dernier stade de la sélection, les organisateurs demanderont les fichiers RAW, JPG/DNG natifs ainsi que les fichiers haute-résolution, ou les diapositives /négatifs d'origine. La demande vous en sera faite le **3 avril 2018** au plus tard. La date limite de réception par la direction du concours des originaux numériques ou analogiques est le **28 avril 2018** à minuit. Si les fichiers originaux ou les originaux analogiques demandés ne sont pas fournis dans les délais, les images correspondantes seront éliminées de toute participation à la suite de la sélection, c'est à dire des prix ou recommandations. Il ne pourra alors être accordé aucun remboursement des frais de participation.

Les gagnants seront informés à partir du **15 mai 2018**.

Les auteurs de toutes les images gagnantes ou recommandées devront fournir à la GDT un fichier non interpolé de la meilleure définition en format JPG ou TIFF des images concernées. Le volume des ces fichiers haute-résolution doit être suffisant pour une impression grand format ( ex : 90 x 140 cm ). Le profil colorimétrique doit être clairement indiqué. En fonction de la chaîne graphique, les mieux adaptés sont Adobe RVB ou sRVB. Surtout, pas d'interpolation ! Accentuez avec modération !

Une description de l'image doit accompagner le fichier haute-résolution. **Description de l'image et information sur l'exposition doivent parvenir à la direction du concours avant le 1 juin 2018.**

Tous les participants en ligne seront informés par courriel du classement de leurs images après le **premier août 2018**.

## 10. Transmission des éléments par courrier

Pour envoyer leurs images par courrier, les photographes doivent envoyer un CD/DVD à l'adresse suivante :

**« Fritz Pölkling Prize 2018 », Marc Hesse, Zum Jagenstein 1, 14478 Potsdam, Germany.**

L'envoi doit impérativement être reçu par le destinataire le **1er mars 2018** au plus tard. NB : c'est la date de réception qui compte et non la date d'envoi.

Tous les fichiers destinés à la compétition doivent se trouver sur un seul et même support, dans trois dossiers séparés nommés « preview », « original data », et « high-resolution ». Attention : les sous-dossiers par catégories ne sont pas autorisés.

Le dossier **«preview»** contiendra les fichiers des images soumises au concours en tant que .JPG de visualisation. Ces images doivent être de la plus haute qualité possible et peuvent avoir été accentuées. Leur plus grande dimension doit être 1920 pixels, exactement, ni plus, ni moins. Attention, c'est un impératif.

Le dossier **« original data »** contiendra les fichiers d'origine des images numériques. En cas de participation avec des scans de diapositives ou de négatifs, ce dossier n'a pas lieu d'être. Les originaux analogiques des diapositives/négatifs seront demandés après la décision du jury. La direction de la compétition vous en fera la demande le **8 mai 2018** au plus tard. La date limite de réception des originaux analogiques par la direction du concours est le **26 mai 2018** à minuit. Si les originaux demandés ne sont pas fournis dans les délais impartis, les images correspondantes seront éliminées de la suite de la sélection, c'est-à-dire des prix et recommandations. En pareil cas, les frais de participation ne seront pas remboursés.

Le dossier **« high resolution »** recevra des fichiers .JPG ou .TIFF — non interpolés et de la meilleure définition possible— de toutes les images en compétition. Le volume de ces fichiers haute-résolution doit être suffisant pour une impression grand format (ex : 90 x 140 cm). Le profil colorimétrique doit être clairement indiqué. En fonction de la chaîne graphique, les mieux adaptés sont Adobe RVB ou sRVB. Surtout, pas d'interpolation ! Accentuez avec modération !

Les gagnants seront informés des résultats à partir du **15 mai 2018**.

Les gagnants des prix ainsi que les auteurs des images recommandées s'engagent à fournir une description de chaque image, ainsi que les données d'exposition. **Description de l'image et information sur l'exposition doivent parvenir à la direction du concours le 1 juin 2018 au plus tard.**

## 11. Description du projet

Il est demandé à chaque photographe de fournir une rapide description (8 à 10 phrases) de l'origine, des conditions de prise de vue et de l'objectif /intention de sa sélection. Cette description peut être envoyée soit en ligne soit dactylographiée, sur papier, en cas de participation par courrier postal.

## 12. Délais de participation

Vous pouvez envoyer vos images par courrier ou les déposer en ligne à partir du **15 janvier 2018**.

Clôture du concours : **le 1er mars 2018**. A cette date, toutes les images participant à la compétition doivent avoir été déposées sur le site de la GDT ou doivent être parvenues par courrier à l'adresse indiquée au paragraphe « Transmission des éléments par courrier ».

## 13. Jury

Les décisions concernant la compétition seront prises par un jury d'experts indépendant.

## 14. Organisation du concours, questions

Le directeur du concours « Fritz Pölking and Fritz Pölking Junior Prize 2018 » est Marc Hesse.  
L'adresse de la direction du concours est : Marc Hesse, Zum Jagenstein 1, 14478 Potsdam, Germany.

Pour toute information, écrire à : **contest@gdtfoto.de** . Merci de comprendre qu'il nous est vraiment impossible de répondre à vos questions par téléphone.

## 15. Droit d'auteur et droits de reproduction

En prenant part à cette compétition, le photographe affirme que toute photographie qu'il présente à ce concours est son œuvre originale, qu'il est le seul détenteur des droits sur l'image concernée et que ceux-ci ne sont grevés d'aucun droit de tiers. Il incombe au photographe d'obtenir le consentement et les autorisations écrits pour la publication, l'exposition et l'utilisation de l'image récompensée si celle-ci représente une personne tout comme lorsque se trouve présent sur l'image un objet soumis aux droits de tiers. Il lui incombe également d'obtenir les autorisations officielles chaque fois que celles-ci sont nécessaires. Le photographe sera tenu responsable de tout dommage que pourrait subir la GDT, ou tout tiers à qui la elle aura légalement accordé l'utilisation de l'image, suite à l'absence des consentements ou autorisations nécessaires.

## 16. Droits d'exploitation

Les images récompensées d'un prix ou hautement recommandées pourront être utilisées dans le contexte du concours « Fritz Pölking and Fritz Pölking Junior Prize 2018 » et pour les relations publiques le concernant. La GDT est autorisée, en particulier, à publier ces photographies sur son site en ligne et à les transmettre aux journaux et magazines pour la couverture du concours. La GDT a également le droit d'utiliser ces images à des fins de promotion et pour la recherche de sponsors.

De plus, la GDT est en droit d'exposer ces photographies en Allemagne et à l'étranger, de les reproduire et de les distribuer sous forme de media imprimé et de les utiliser pour faire la publicité des expositions et des publications. Pour chacun de ces usages, le lien avec le concours « Fritz Pölking and Fritz Pölking Junior Prize 2018 » sera clairement mentionné.

La GDT est en droit de transférer ces droits d'exploitation à des tiers. Le photographe ne pourra réclamer ni compensation ni paiement pour les droits d'exploitation ci-dessus définis.

Si la GDT reçoit des demandes de renseignements concernant l'achat des droits d'utilisation d'une photographie récompensée, elle communiquera à l'intéressé les coordonnées de son auteur.

Les tirages nécessaires pour l'exposition seront réalisés aux frais de la GDT ou du tiers autorisé à utiliser les photographies. A la fin des expositions, la GDT est autorisée à vendre les tirages aux membres du public intéressés, pour autant que le revenu de cette transaction soit assigné à des projets de bienfaisance, en particulier dans le domaine de la protection de la nature. Les tirages non vendus seront détruits.

## 17. Traitement des images après concours

Les fichiers des images n'ayant pas été récompensées seront effacés après la clôture de la compétition. Les CD/DVD envoyés par les participants ne seront pas retournés. Ils seront détruits sauf si les images qu'ils contiennent ont été récompensées.

## 18. Responsabilité

Le participant assume le risque de perte ou de dommage des photographies envoyées, sur CD/DVD que ce soit pendant l'envoi ou lors du transfert en ligne. La GDT ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes ou dommages.

## 19. Clause finale

Toute participation qui ne remplira pas l'une ou les conditions de participation au concours, en termes de contenu, de contraintes techniques ou autres, ne pourra être prise en considération. Le jury est seul habilité à accepter des images dont la conformité aux exigences du concours peut être considérée discutable. La décision du jury est finale. Aucune mise en cause légale n'est possible. En soumettant ses images au concours, le concurrent accepte le règlement du concours ci-dessus.